

Adoption du Budget Supplémentaire 2022 de l'État Spécial du 6^e Arrondissement.
(062022025)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

En application de l'article L.2511-45 du CGCT, dans le cadre de l'examen du budget supplémentaire (BS) et après avis de la Commission ad hoc, le Conseil de Paris a modifié les dotations de l'état spécial du 6^e arrondissement :

Exercice 2022			
Dotation	Budget primitif	Budget supplémentaire	Nouvelles fixations
Animation location (DAL)	280 092,00 €	202 896,92 €	482 988,92 €
Gestion locale (DGL)	2 488 636,00 €	1 150 305,63 €	3 638 941,63 €
Investissement (DI)	175 000,00 €	264 063,89 €	439 063,89 €
Total	2 943 728,00 €	1 617 266,44 €	4 560 994,44 €

Vous trouverez ci-après le détail des inscriptions soumises au vote du conseil d'arrondissement pour chacune des dotations.

I. Dotation d'animation locale (DAL)

Le montant du BS est de 202 896,92 € et correspond aux reports 2021).

Il est proposé de ventiler ces crédits comme suit :

- **Fonction 0282 Travaux urgents : 127 667,50 €**
 - 47 189,16 € de restes à réaliser 2021.
 - 80 478,34 € afin de financer la programmation de travaux arrêtée dans les équipements de proximité.

- **Fonction 301 Animation locale et culturelle : 35 446,66 €**
 - 30 281,27 € de restes à réaliser 2021.
 - 5 165,39 € afin de financer des événements culturels dans l'arrondissement.

À l'issue de ce vote, les conseils de quartier (fonction 0381) disposent d'une enveloppe de fonctionnement de 59 618,76 € (BP + BS).

II. DOTATION DE GESTION LOCALE (DGL)

Le montant du BS est de 1 150 305,63 €.

Il est proposé de ventiler les crédits comme suit :

- Report du solde d'exécution de l'exercice 2021 (1 097 471,00 €), pour permettre le paiement des restes à réaliser,
- Transfert de 13 929,00 € de la DGL vers le budget général de la Ville (DEVE) pour l'achat de fournitures de matériels et de végétaux aux ateliers horticoles de la Ville,
- Abondement de 38 905.60 € obtenu sur la DGL afin de permettre le fonctionnement des équipements de proximité et faire face à l'augmentation des coûts en 2022.

III. Dotation d'investissement (DI)

Le montant du BS est de 264 063,89 € et se décompose ainsi :

- Ce montant correspond aux reports 2021.

Il est proposé de ventiler ces crédits comme suit :

- **Fonction 0281 Dotation d'investissement : 122 722,93 €**
 - 22 236,00 € de restes à réaliser 2021.
 - 100 486.93 € afin de financer la programmation de travaux arrêtée dans les équipements de proximité.
- **Fonction 0381 Conseils de quartiers : 141 340,96 €**
 - 122 087,00 € de restes à réaliser 2021.
 - 19 253,96 € de reports libre d'emploi.

A l'issue de ce vote, les conseils de quartier disposent d'une enveloppe d'investissement pour 2022 de 190 924,96 € (BP + BS).

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.